



Année scolaire : 2021-2022

Bosch i Gimpera 6-10

08034 Barcelone

N° d'identification : G08460222

N° de Séance : 2

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

DU 23 NOVEMBRE 2021

A 18h00 en salle Dravet

### Ordre du jour :

1. Budget initial 2022
2. Contrats et conventions
3. Voyages pédagogiques
4. Information sur la réflexion en cours sur l'évaluation au Lycée Français de Barcelone
5. L'orientation au Lycée français de Barcelone en 2021-22

## Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement du mardi 23 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi vingt-trois novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Établissement du lycée français de Barcelone se sont réunis en salle Dravet.

Il est établi une feuille d'émargement des membres présents (annexe 1) qui laisse apparaître un total de 24 votants présents. Le quorum est atteint. La secrétaire de séance est Mme Gatignol.

M. le Proviseur ouvre la séance du Conseil d'établissement en présence de M. Vincent Perrot, Conseiller Culturel adjoint.

M. Moysan demande à ce que les instances définies lors du précédent CE soient annexées au procès-verbal ; ce que confirme M. Bastianelli.

- Le procès-verbal du CE du 20 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

M. le Proviseur indique que l'ODJ sera légèrement modifié : 2 points seront ajoutés, un premier pour évoquer les ETP et un deuxième pour le CVL.

Déclarations liminaires de la part des représentants du personnel ainsi que de l'APE (Cf. annexe)

L'APE demande au Conseiller Culturel Adjoint où en est le process diplomatique avec l'UNED afin que les spécialités donnent lieu à équivalence en modules pour ajouter des points à la *nota de corte* de nos élèves.

L'APE demande au Conseiller Culturel Adjoint quelle est la procédure pour qu'un élève puisse suivre via le CNED une spécialité qui ne serait pas proposée par l'établissement mais nécessaire à son projet d'études supérieurs.

### 1. Budget initial 2022

M. Pelletant précise qu'il a conçu le budget initial en s'appuyant sur les éléments du budget rectificatif n°2 2021 (BR2-2021). L'exécution du budget 2021 au 31 décembre apportera de nouveaux éclairages, qui pourront se traduire par des modifications réalisées dans le cadre du BR1-2022.

Il rappelle le contexte de la préparation de ce budget :

- La crise Covid : il ne s'agit donc que d'un prévisionnel sous réserve du contexte sanitaire
- La perte d'effectifs : il y a actuellement 2 870 élèves au LFB. Le BI 2022 est construit sur la base de 2850 élèves, ce qu'on espère être une fourchette basse.
- Le projet immobilier avec la rénovation du gymnase et de la cantine est intégré dans ce BI 2022, avec les crédits nécessaires au lancement de l'opération (environ 600 000 €).

Il souligne que le LFB doit se préparer à réaliser et financer le projet immobilier, mais qu'il doit aussi continuer à fonctionner normalement et soutenir sa qualité pédagogique. A ce titre, pour réaliser ce projet immobilier actuellement financé sur les seuls fonds propres de l'établissement, le LFB espère bénéficier du dispositif

d'Avance France Trésor (AFT) auquel l'AEFE peut prétendre. La direction de l'AEFE semble favorable à faire une demande au bénéfice du LFB de l'ordre d'un million d'euros. Cela permettrait à l'établissement d'envisager plus sereinement le plan de financement du projet, actuellement très contraint.

Le budget 2022 est basé sur des recettes avec des Frais de Scolarité (FS) et Droits de Première Inscriptions (DPI) augmentés. L'augmentation des frais de scolarité est limitée à 1,9% et doit permettre de couvrir l'accroissement du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et une partie de l'inflation, actuellement en forte hausse. L'augmentation régulière et raisonnée des FS sert en partie à couvrir la masse salariale en constante augmentation ; elle est notamment le gage d'un lycée d'excellence, capable d'assumer des investissements réguliers et un fonctionnement de qualité.

L'augmentation des droits de première inscription permet de compléter le dispositif budgétaire, et limiter la hausse sur les frais de scolarité. Cette augmentation des DPI représente environ 166 000€ de recettes supplémentaires (soit une recette globale estimée, issue des DPI, de 466 000 € pour 2022), si l'on se base sur la moyenne des dernières années, à périmètre constant.

Ces augmentations de tarifs pour l'année scolaire 2022-2023 ont été un axe de négociation avec l'AEFE pour obtenir une aide dans le cadre du projet immobilier (cf. AFT). Les recettes ainsi réalisées montrent à l'AEFE que le LFB explore toutes les voies possibles d'autofinancement.

A ce propos, l'APE précise qu'elle demande à l'AEFE de quitter le statut d'établissement assimilé à une administration centrale d'Etat (ODAC : Organisme Divers d'Administration Centrale) qui prive l'Agence, et donc les EGD comme le LFB, de toute capacité d'emprunt pour ses travaux ou projets pédagogiques alors même que les conditions juridiques ne sont pas remplies par l'établissement puisque son financement repose essentiellement sur les frais payés par les parents. Elle ne demande évidemment pas à l'AEFE de quitter le statut d'établissement public.

M. Pelletant rappelle que les frais de demi-pension (DP) ne seront quant à eux pas augmentés et que le contrat du prestataire de service pour la restauration arrive à échéance au mois de juin 2022. Il y aura donc bien un appel d'offre.

Question de ALI (M. Khelif) : peut-on envisager une baisse des tarifs de DP suite à la renégociation du service de restauration ? M. Pelletant indique qu'il a déjà répondu à l'APE par la négative, l'objectif poursuivi dans le nouvel appel d'offre sera avant tout d'améliorer la qualité de service à prix égal et surtout cela ne serait pas un signal judicieux au moment où on demande un soutien financier à l'AEFE. Par ailleurs, l'objectif est de poursuivre l'amélioration qualitative des repas au LFB, notamment par l'intégration de nouveaux critères dans l'appel d'offre à venir.

ALI demande comment se justifie la hausse des recettes de restauration 2022 comparativement au BR2-2021. M. Pelletant rappelle que les recettes se calculent avec pour hypothèse une légère hausse d'effectifs sur la restauration comparativement à l'estimation budgétaire 2021 (après BR2), ce qui a pour conséquence mécanique d'augmenter les recettes alors même que les tarifs de DP restent fixes. Cela demeure cependant une prévision budgétaire, susceptible de modification.

ALI demande à ce que l'APE paie l'usage des locaux du LFB, dans la mesure où les activités sont payantes pour les familles. L'APE rappelle qu'en tant que structure

associative, elle ne peut pas générer de recettes. Par conséquent, tout coût supplémentaire serait directement supporté par les familles alors que son objectif reste de proposer des activités ou services de qualité pour le plus grand nombre d'enfants et au prix le plus serré pour les familles. En revanche, l'APE est tout à fait favorable à ce que l'ALI puisse proposer des services aux familles dans les mêmes conditions.

La masse salariale des Personnels de Droit Local (PDL) augmente de façon permanente. Elle représente 8,5 millions d'euros dans le budget 2022 du LFB. Il faut souligner que la masse salariale des résidents est presque équivalente à celle des PDL (environ 8,6M€). Mais l'AEFE supporte une partie de ce coût (environ 38%). Le LFB est un établissement public, la masse salariale n'a pas diminué malgré la baisse de effectifs et donc des recettes, lors de la crise sanitaire. La majorité des emplois ont été maintenus et les salaires afférents assumés par le LFB.

M. Moysan souhaite préciser que les salaires et le pouvoir d'achat des deux catégories de personnel diminuent puisque l'inflation augmente plus que leurs salaires.

Question de ALI (M. Khelif) : lorsque le gel des salaires sera achevé et que la négociation salariale débouchera sur une augmentation des salaires, comment sera-t-elle financée ? Quelles seront les implications pour le LFB : une nouvelle augmentation des FS ?

M. Pelletant explique que l'augmentation d'un seul poste de dépenses ne veut pas dire nécessaire augmentation du budget global : un travail sur les charges (rationalisation, mise en concurrence, choix budgétaire, etc...) peut être fait sans nécessairement qu'interviennent une augmentation des recettes. Par exemple, l'investissement à venir sur les caméras de vidéosurveillance devrait permettre de baisser d'1/3 les dépenses de sécurité.

Les dépenses d'investissement relative à l'accueil des élèves (40.000 € - cf. destination EDU 121) correspondent à la modernisation dès la rentrée 2022 de l'accueil des élèves à la cantine.

Les dépenses de personnel extérieur comprennent le coût des remplacements. Les autres charges de personnel sont les charges de la psychologue scolaire et de la restauration des personnels. A ce titre, il est rappelé que l'APE demande la création d'un poste de psychologue scolaire à temps complet.

Les investissements pédagogiques (180.000€ - cf. destination 131) sont essentiellement pour répondre aux demandes des professeurs de langues et de l'élémentaire.

Le budget initial 2022 fait apparaître un résultat de gestion (résultat « réel ») de 123 559 €, notamment grâce aux dotations et reprises sur amortissements (cf. charges et produits comptables), on atteint finalement une Capacité d'Autofinancement (CAF) de 1 448 559 € et une variation de Fonds De Roulement de - 150 222 €.

Question de ALI : Pourquoi le paiement mensuel des frais de scolarité pour les familles n'est pas mis en place ?

M. Pelletant rappelle la réponse déjà apportée à l'APE : le logiciel actuel ne permet pas de gérer efficacement une facturation mensuelle des frais de scolarité. Par ailleurs, la gestion des encaissements et du recouvrement s'en trouverait démultipliée par rapport à une gestion trimestrielle. Cela étant les familles peuvent tout à fait demander à l'Agent comptable une mensualisation de leur paiement si cela leur est nécessaire,

indépendamment du rythme trimestriel de facturation. La facturation peut être trimestrielle et le paiement mensuel. D'ailleurs, un des EGD de la zone ibérique va revenir à une facturation trimestrielle.

M. Pelletant conclut en disant que la situation financière du LFB est plutôt saine, elle est cependant à considérer dans le cadre du projet immobilier et des évolutions liées au dialogue social. Ce projet immobilier reste en attente d'autorisations administratives, un coût global qui doit être affiné et un financement assuré par les fonds propres de l'établissement (CAF & FDR) et un financement complémentaire de l'AEFE (AFT de 1 million d'euros). Enfin, au-delà de son projet immobilier, l'établissement doit également poursuivre l'entretien, la modernisation et la sécurisation de ses locaux (environ 560 000 €) ainsi que l'investissement dans des outils numériques (environ 100 000 €), garants de l'excellence pédagogique du LFB.

Le budget initial est mis au vote :

CAF = 1, 448 millions d'euros

FDR = -150 222 euros

➤ Vote : le budget est adopté : 5 abstentions, 1 voix contre, 18 voix pour

## 2. Contrats et conventions

### 2bis Carte des emplois

Deux supports de résidents sont prévus vacants en septembre 2022 :

- Un poste en lettres, du fait d'un départ à la retraite
- Un poste du 1<sup>er</sup> degré, gelé cette année (information sur la vacance de ce poste le 31 août 2021 donc hors campagne de recrutement de résident)

Proposition de l'Agence : fermeture du poste de 1<sup>er</sup> degré.

➤ Vote : 2 abstentions, 15 contre, 7 pour

## 3. Voyages pédagogiques

Il y a un ajustement des professeurs de l'élémentaire sur les projets de voyage de l'élémentaire, ce sont finalement les 6 classes de CM2 qui partiront (soit tout le niveau).

➤ Vote : adopté à l'unanimité.

A titre d'information pour le CE, il est présenté le protocole des épreuves de sport pour le BAC.

## 4. L'évaluation au LFB

Avec le nouveau Bac : 40% de la note dépend du contrôle continu, il faut donc trouver une certaine équité de l'évaluation à travers un projet global pour les

établissements et un plan local d'évaluation. Plusieurs textes sont parus l'été dernier afin de fournir des indications et instructions aux établissements.

Au LFB, ce sujet n'est pas nouveau, les équipes pédagogiques ont déjà travaillé l'année dernière, et même avec succès puisque les élèves n'ont jamais eu d'aussi bons résultats. Il s'agit bien d'accompagner nos élèves.

Ainsi ont eu lieu : un travail en plénière pour échanger avec les inspecteurs, et un travail sur les enjeux de l'évaluation par discipline

Considérations :

L'évaluation est différente de la notation. Cette dernière reste dans le cadre de la liberté pédagogique même si le Proviseur souligne que cela n'empêche pas la concertation, la mise en commun des savoir-faire et l'harmonisation au sein des disciplines.

Le plan d'évaluation donne une visibilité et des explications aux élèves sur la manière dont est prise en compte cette évaluation pour la note finale du baccalauréat. Cette transparence est importante pour que les élèves comprennent ce qui relève de l'évaluation pour sa propre progression et ce qui sera intégré dans la notation pour le Baccalauréat.

Le Plan local d'évaluation comprendra de grands principes et des spécificités par discipline. Il s'agit d'un processus de réflexion des équipes pédagogiques dont le travail de rédaction en cours, devrait être présenté lors du Conseil pédagogique le 09/12/2021.

L'APE demande quand et comment élèves et parents pourront prendre connaissance du Plan d'évaluation en insistant pour que cette communication ait lieu le plus tôt possible afin que les élèves sachent comment ils seront évalués dans le cadre de la notation au Baccalauréat.

Ce plan ne sera pas figé. Il y a aura un document d'explications sur le sujet qui sera complété et amendé. Ce document devrait être disponible avant le prochain CE, puisque l'idée est justement de le faire valider par le CE. Ce sera un document non contractuel d'information, l'objectif étant que les professeurs l'expliquent aux élèves.

## 5. L'orientation au LFB

Mme Lammaallam précise qu'au LFB le parcours d'Avenir se prépare dès la 3<sup>ème</sup>. Elle remercie l'APE et sa commission orientation pour les actions complémentaires menées auprès des élèves et leurs familles. Elle remercie également les professeurs référents pour l'information et l'orientation (PRIO).

Mesdames Lammaallam et Crespo présentent les résultats de l'enquête menée auprès des élèves bacheliers 2021.

La réforme du bac a suscité et suscite toujours beaucoup de questions. La direction et les équipes pédagogiques sont là pour aider les élèves afin qu'ils opèrent les bons choix lors de leur orientation.

L'enquête révèle que 46,4% de nos bacheliers sont restés étudier en Espagne, 36,9% sont partis en France et 16,7% dans d'autres pays.

Sur les 120 élèves qui sont restés étudier en Espagne, 105 sont en Catalogne et 8 à Madrid. 90 élèves sont partis faire leurs études supérieures en France, 42 élèves sont partis à l'étranger et 8 ont décidé de faire une année de césure.

On souligne que, pour les élèves qui partent vers Madrid, l'équivalence des spécialités du BAC est utilisée pour calculer la note d'accès aux universités dans cette communauté, ce qui est facilitant (pas d'épreuves spécifiques) et favorable (niveau moyen des notes).

D'après l'analyse de Mme Crespo, deux facteurs expliquent l'augmentation du nombre d'élèves qui partent en université privée en Espagne : l'absence de « *nota de corte* » et une meilleure qualité des études offertes.

Il est précisé que davantage d'élèves se sont présentés en école d'ingénieur et aux doubles diplômes en France cette année.

30 élèves ont été admis en classe préparatoire (CPGE), 13 ont choisi ce cursus.

10% de nos élèves ont reçu des propositions de parcours prestigieux.

L'enquête a été réalisée auprès des 260 bacheliers du LFB, seuls 159 ont répondu.

## 6. Information CVL

Pablo Cousin, Vice-Président du CVL expose les actions du CVL.

Il y a 4 commissions (transition écologique, organisation des événements, communication, innovation et design).

Il existe un club écologie.

Pour Noël, il sera organisé une répartition de bonbons dans les classes.

Le CVL a l'intention d'organiser un concours de chant, le carnaval et la fête des finissants.

Au printemps, le CVL voudrait remettre en place les tournois sportifs.

Le CVL travaillera sur le design du sweat du LFB, Promo 2022.

Le CVL contribue au programme d'orientation : les élèves de 1<sup>ère</sup> et Terminale contribuent au parcours d'Avenir par le tutorat des terminales et premières à destination des secondes.

Le CVL voudrait un référent pour s'orienter à l'international qui soit plus proche des élèves et plus personnalisé.

Mme Monard (APE) précise que la commission Orientation à l'APE se met à leur disposition pour toute initiative pour laquelle ils auraient besoin de la contribution des parents ou de l'association.

Les représentants du personnel enseignant regrettent de ne pas avoir été conviés à la dernière réunion du CVL. Ils demandent à être invités aux travaux du CVL. Le Proviseur s'y engage.

Le proviseur souhaite informer les membres du CE de la mise en place de la réflexion sur le Projet d'Établissement. Une 1<sup>ère</sup> phase de travail a été dédiée aux travaux sur les évaluations. Une 2<sup>ème</sup> phase sera dédiée à ce projet. Le Proviseur veut réunir tous les acteurs de la communauté scolaire, mais le protocole Covid est toujours très restrictif. La visioconférence est un inconvénient pour ce type de projet. Il faut attendre de voir comment va évoluer la situation pour pouvoir se réunir en séance plénière d'abord avant de travailler en groupe.

Le Proviseur conclut le CE en lisant un extrait d'un poème d'Anna de Noailles.

Les représentants du personnel sont surpris de ne pas avoir obtenu de réponses à leurs questions. Le Proviseur indique que les questions sont arrivées hors délais et que, dans ces conditions, il est compliqué de proposer une réponse consolidée. Néanmoins il veut bien apporter quelques éclairages.

1/ le Consulat a demandé qu'il y ait un référent Bourse au LFB, les professeurs demandent ce qu'il en est. L'APE insiste pour que le LFB relaie auprès des familles les informations du Consulat sur la campagne des bourses 2022 lorsqu'elle sera publiée. Le Proviseur répond par l'affirmative. M. Pelletant indique que les services du LFB détectent souvent les familles rencontrant des difficultés et les informent du processus des bourses ainsi que de l'existence d'une caisse de solidarité.

2/ **Fonctionnement de l'agence comptable secondaire mutualisée** : il semblerait qu'il y ait des délais/retards dans les acceptations de demandes d'achat au LFM. M. Pelletant s'étonne que soit posée en Conseil d'établissement du LFB une question concernant le fonctionnement du LFM. Il demande si des constats ou problèmes auraient été relevés au LFB. Il souligne qu'aucune procédure n'est alourdie par la mise en place de l'agence comptable secondaire mutualisée. Cette question devrait être posée au CE du LFM.

3/ Pourquoi les PDL signent-ils leurs contrats de travail si tardivement et pourquoi les PDL n'ont-ils pas reçu leur fiche de paie ? L'équipe RH du LFB a dû faire face au congé maternité de la responsable (elle devrait revenir en avril) et à un arrêt maladie de sa remplaçante. Le pôle RH connaît donc des difficultés organisationnelles qui ralentissent les process et impliquent de définir des priorités, sachant que le paiement des salaires est la priorité. L'ensemble de l'équipe administrative travaille afin de limiter l'impact pour les personnels. Dans ce contexte, le LFB réfléchit sur la possibilité d'externaliser la gestion de la paye.

La séance est levée à 21h40.

La secrétaire de séance  
Catherine Gatignol

Le Proviseur  
Jean Bastianelli